



Comité Technique de réseau de la DRH-MD

CTR DRH-MD

Paris, le 16 octobre 2018

Déclaration UNSA-Défense

Monsieur le Directeur, Mesdames Messieurs,

Ce comité organisé juste avant les élections va permettre une fois de plus de soulever différentes problématiques que ce soit sur la réorganisation de l'action sociale, sur les conditions de travail ou les recrutements.

Nos interrogations sur l'action sociale qui subit depuis plusieurs années réorganisation sur réorganisation, se portent sur cette nouvelle phase de changement. Même si elle est moins importante que les autres, elle touche les effectifs et le travail de cette entité. Encore des suppressions de postes qui bien sûr sont redistribués dans la chaîne. Mais est-ce suffisant de créer quelques postes de C dans les CTAS et de renforcer encore l'encadrement alors que sur le terrain les missions sont toujours les mêmes voir plus nombreuses. Il apparaît nécessaire d'établir des ordres de mission permanents pour faciliter les déplacements des assistantes sociales. L'UNSA espère aussi que les personnels délocalisés seront indemnisés grâce aux mesures en vigueur pour toute suppression de poste ou délocalisation.

La DRH-MD a reconnu le besoin d'un parcours professionnel des conseillers techniques mais encore faut-il s'en donner les moyens et prévoir un budget de formation à la hauteur de ses exigences sans léser les formations des assistantes sociales.

Les conditions de travail des agents en CMG ou à la SDP sont une préoccupation importante. Dans ces 2 entités l'évolution des tâches à venir n'est pas toujours présentée aux agents ce qui peut les discréditer par rapport à leurs interlocuteurs souvent mieux renseignés. Ils ont le sentiment de travailler en urgence ce qui génère du stress supplémentaire. La qualité du service s'en ressent aussi par la perte d'experts compétents : départ en retraite, besoin de changement d'emploi. Les mesures mises en place comme le tutorat rémunéré ou l'attribution du CIA, ne sont pas suffisantes pour motiver les agents et même accroissent l'inégalité dans la reconnaissance du travail. Les vacataires recrutés pour pallier au manque d'effectif ne peuvent assurer à eux seuls le travail d'un gestionnaire ou d'un liquidateur.

La requalification des postes de catégorie C en catégorie B est une solution. L'UNSA demande l'avancement de ce dossier : quels seront les postes concernés et dans quelles conditions se feront-elles ?

Au dernier CTR il avait été annoncé un recrutement de secrétaires administratifs par concours interne. Au vu des quotas d'avancement au choix de plus en plus restreints le besoin d'avancement par concours est essentiel dans la carrière d'un agent, aussi il serait souhaitable qu'un tel concours soit organisé en 2019. Le corps des catégories C est le corps qui ne bénéficie d'aucun autre avancement qu'au choix.

Pour terminer, l'UNSA ne peut se satisfaire du montant revu à la baisse pour le deuxième versement annuel du CIA et de son attribution.

Je vous remercie de votre attention.